



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 20 septembre 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

**Procurations de vote :**

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

**OBJET :** 75 - La Rodia - Extension de la jauge de la grande salle - Amélioration de l'acoustique - Cession de matériels et attribution d'une subvention d'équipement - Demande de subventions

**La Rodia**  
**Extension de la jauge de la grande salle**  
**Amélioration de l'acoustique**  
**Cession de matériels et attribution d'une subvention d'équipement**  
**Demandes de subventions**

**Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 6	11/09/2018	Favorable unanime

La Rodia, scène des musiques actuelles de Besançon, a un objectif de rayonnement régional en matière d'activité et de positionnement.

Depuis l'ouverture en janvier 2011, ces objectifs initiaux ont été atteints puis dépassés : près de 230 000 spectateurs ont franchi les portes de La Rodia. L'activité de création et de pratique a par ailleurs généré plus de 900 jours d'utilisation des scènes et studios.

Ces résultats témoignent de **la richesse et du «potentiel» des publics de Besançon et de la grande région**, du nombre important d'artistes implantés localement et de l'attractivité du site des Prés de Vaux, sur la rive droite du Doubs, au pied de la Citadelle.

Après plusieurs années d'exploitation et un bilan très positif, l'exploitation de la salle principale révèle cependant des points faibles que le Conseil Municipal du 12 octobre 2017 a décidé de corriger en validant un programme d'aménagement qui vise tout à la fois une correction de l'acoustique de la scène (et plus globalement de la salle) et une augmentation de la jauge.

Ledit programme prévoit la **construction d'un balcon, la modification du gradin existant, le repositionnement de la régie et l'amélioration de l'acoustique de la salle et de la scène**, et apportera une réponse aux 4 points à améliorer suivants :

1. **Les qualités acoustiques de la salle seront nettement améliorées** par un traitement adapté des basses fréquences (équipements) et la suppression des vibrations issues du gradin et de la scène.
2. La **circulation des publics** sera fluidifiée.
3. **La jauge** après travaux sera de 1 150 places, soit 250 places (+ 28 %) de plus par rapport à la capacité actuelle de la salle.  
La programmation pourra être étoffée avec des artistes qui apporteront à La Rodia une aura et un succès public complémentaire, sans nuire à l'exigence artistique du projet.
4. **Le confort des personnes à mobilité réduite** sera possible dans un espace d'accueil clairement identifié.

Les travaux qui auront lieu à l'intérieur d'octobre 2018 à avril 2019 n'auront pas d'impact sur l'extérieur du bâtiment.

Pour rappel, le coût de l'opération est estimé à 900 000 € TDC (valeur novembre 2016), soit 750 000 € HT.

La Ville aujourd'hui est propriétaire du matériel scénique (son et lumière) mis en place à la création de la SMAC. Dès l'origine du projet, la nécessaire adaptation de ce matériel suite à la reconfiguration de la salle avait été prévue (enveloppe dédiée de 120 000 €).

Afin de permettre à La Rodia de procéder directement à l'acquisition du nouveau matériel via la passation d'un marché public, il est proposé d'une part que celle-ci devienne propriétaire des biens indiqués en annexe (ces biens sont cédés gratuitement par la Ville) et d'autre part, que la somme de 120 000 € affectée à ce renouvellement lui soit versée via l'allocation d'une subvention d'équipement. Cette subvention d'équipement pourra être ajustée à la baisse en fonction des aides financières obtenues par La Rodia auprès des autres partenaires.

Le coût des travaux s'établit désormais à 756 000 € TDC, soit 630 000 € HT. Les dépenses sont prélevées sur la ligne 23.314.2313.0016015.33000.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est actualisé comme suit :

Part Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	126 000 €
Part Région Bourgogne-Franche-Comté	126 000 €
Part Département du Doubs	76 000 €
Part Centre National des Variétés (CNV)	40 000 €
Part de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	73 000 €
Part de la Ville de Besançon	189 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>630 000 €</b>
TVA à la charge de la Ville de Besançon	126 000 €
<b>TOTAL TDC</b>	<b>756 000 €</b>

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

La Rodia disposera ainsi des biens et moyens nécessaires au renouvellement et sollicitera l'Etat, le CNV et les collectivités locales pour un soutien à l'équipement.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver la cession à titre gratuit à La Rodia du matériel visé en annexe,
- d'approuver le versement à La Rodia d'une subvention d'équipement de 120 000 € aux fins d'adaptation du matériel scénique, la somme étant prélevée sur la ligne 204.314.2041641 CS 10031,
- d'approuver l'actualisation du plan de financement prévisionnel de l'opération,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les participations financières de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, du Centre National des Variétés, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre partenaire potentiel et à signer les conventions éventuelles à intervenir.

M. FOUSSERET, M. ACARD, Mme COMTE-DELEUZE, M. VAN HELLE, M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme DALPHIN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 OCT. 2018



Contrôle de légalité



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 15